

notre village



BULLETIN MUNICIPAL N° 74
JANVIER 2022



Horaires Mairie et Agence Postale Communale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi⁽¹⁾ de 15 heures 30 à 17 heures 30

Tél. : 05.61.97.44.83 - Email : cassagne.mairie@orange.fr - Site internet : www.cassagne-31.fr

Page Facebook : Cassagne notre village

⁽¹⁾ Agence Postale Communale : le vendredi après-midi, seuls les objets avisés (colis ou courriers recommandés en instance) pourront être récupérés. Aucune autre opération ne sera effectuée : ni vente, ni affranchissement, ni opération financière.



Bonjour à vous,

L'effet papillon...

Tous les 5 ans avec le retour du printemps revient l'élection présidentielle, cette année ce sera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Et dans son sillage pour enfoncer le clou, les élections législatives qui se dérouleront le dimanche 12 juin pour le premier tour et le dimanche 19 juin pour le second tour.

Depuis 2002, des voix s'émeuvent de la baisse de la participation ou de la hausse de l'abstention. Je me trompe sûrement c'est sans doute l'inverse. C'est selon votre intérêt pour la chose politique.

L'enjeu d'élire la bête politique qui rendra nos lendemains radieux est l'affaire de toutes et tous. Nous sommes plus intelligents à 48 millions qu'à 30 millions. Pour cela, vous avez quatre dimanches à gagner.

Pour ramener les citoyens aux urnes, il y a pléthore d'idées : le vote électronique voire à distance, le vote obligatoire, le verre de l'amitié, le blablavote pour aider les personnes à se déplacer, un prix attribué aux villes ayant le plus de votants et sans doute beaucoup d'autres...

Et si le moyen le plus simple était de se dire, j'ai le choix et je renonce à ne pas l'utiliser. Laissez-vous tenter, utiliser votre vote.

Philippe SOUQUET.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Page 10	Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?
Pages 3 à 4	Conseil Municipal	Pages 11 à 13	L'École
Page 4	Etat civil	Pages 13 à 15	L'écho des associations
Pages 5 à 8	Actualités	Page 16	Nos Entreprises
Page 8	Information Mairie	Remerciements du Comité de rédaction	
Pages 9 à 10	Travaux / Projets		

Séance du 28 octobre 2021

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 août 2021.
- Approuvé les montants des subventions à verser à différentes associations au titre des années 2020 et 2021 (les subventions n'ont pas été versées en 2020 au vu du contexte sanitaire). Le montant total des subventions s'élève à 9572 € et concerne une quinzaine d'associations. Cette délibération modifie le budget primitif établi en avril 2021.
- Approuvé le projet de modification des statuts du SICASMIR. Après accord de la majorité les nouveaux statuts entreront en vigueur par arrêté préfectoral.

Pour rappel, la commune adhère au SICASMIR, notamment, dans le cadre de l'offre de service d'accueil de jour des personnes malades d'Alzheimer (et maladies apparentées) et des aidants familiaux.

- Approuvé deux décisions modificatives budgétaires (réajustements de compte).
- Approuvé la création d'un poste d'agent technique pour 20 heures par semaine pendant 12 mois, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments et des installations sportives de Bouque de Lens.
- Approuvé la cession d'une portion de voie communale à un administré. Ces bouts de parcelles avaient été englobés en 1991 lors de la réorganisation foncière et la réalisation d'un chemin communal. Ces parcelles ne font pas parties de l'emprise du chemin et seront rétrocédées à condition que le coût soit nul pour la commune.

Séance du 17 décembre 2021

Le Conseil Municipal a :

- Approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2021.
 - Décidé la réglementation d'articles concernant le temps et les cycles de travail afin de répondre aux exigences du cadre légal et réglementaire du droit au travail applicables aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics :
 - La suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures.
 - Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail indiqués tel que suit :
 - Service administratif : cycle hebdomadaire de 35h par semaine sur 5 jours (pour les temps complet) ; 20h par semaine sur 5 jours (temps de travail non complet).
 - Service technique : cycle hebdomadaire de 35h par semaine sur 5 jours, temps de travail annualisé ; 20h par semaine sur 5 jours (temps de travail non complet).
 - Service petite enfance : cycle de travail avec temps de travail non complet et annualisé ; 29 heures hebdomadaires annualisées ; 107 heures mensuelles sur 36 semaines.
 - La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis.
 - Instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :
 - Le travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er mai, à savoir, le lundi de Pentecôte.
 - Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur (pour les agents à temps complet).
- Pour les agents à temps non complet : le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, à savoir : l'agent a la possibilité de fractionner la journée de solidarité en demi-journées ou en heures.
- Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.
- La délibération entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette date.
- Articles pris uniquement pour les agents à temps complet :**
- Un planning à l'année sera remis à l'agent, qui distinguera les temps travaillés, les temps de repos compensateurs et les congés annuels. En effet, en cas de maladie, seuls les congés annuels sont reportés de plein droit.
 - Les jours d'ARTT ne sont pas juridiquement des congés annuels, ces jours ARTT peuvent être pris, sous réserve des nécessités de service de manière groupée (plusieurs jours consécutifs), sous la forme de jours isolés ou encore sous la forme de demi-journées. Les jours ARTT non pris au titre d'une année ne peuvent être reportés sur l'année suivante. Ils peuvent, le cas échéant, être déposés sur le Compte Epargne Temps.

- **Décidé la réglementation par deux articles concernant les services soumis à un cycle de travail annualisé :**
Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services ci-après sont soumis à un cycle de travail annualisé : Service petite enfance : scolaire sur 36 semaines ; Service technique : nombre d'heures hebdomadaires selon saisonnalité.
Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics.
- **Décidé la réglementation de cinq articles concernant l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires :**
 - Instauration des heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet indemnisées conformément au décret en vigueur.
 - Instauration des heures supplémentaires : pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public et instauration d'indemnités horaires.
 - Compensation des heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaire.
 - Majoration du temps de récupération des heures supplémentaires
 - Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Rappel sur la différence entre Heures Complémentaires et Heures Supplémentaires :

Les heures complémentaires et les heures supplémentaires sont des heures effectuées à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale. Ces heures n'ont pas vocation à se répéter indéfiniment : elles doivent rester ponctuelles, exceptionnelles.

Les heures complémentaires sont les heures faites par les agents à temps non complet, jusqu'à hauteur d'un temps complet : seuls les agents à temps non complet peuvent faire des heures complémentaires.

Au-delà de la 35ème heure, il s'agit d'heures supplémentaires.

- **Demandé la justice pour toutes et pour tous sur tous les territoires et la création d'un poste de Magistrat pour les mineurs à SAINT-GAUDENS (Haute-Garonne).**
En 2015, la justice a fait son retour dans le Comminges et le Savès avec la réouverture du Tribunal de SAINT-GAUDENS. La juridiction pour mineurs est restée à TOULOUSE. Il s'agit avant tout de protéger les mineurs. A SAINT-GAUDENS le juge pour enfants est présent deux fois par mois, insuffisant pour l'efficacité dans la lutte contre les incivilités et la petite délinquance pour une population de plus de 90 000 habitants.

Etat civil

Naissances :



- Mohamed BOUCENA, le 27 septembre 2021.
- Bili PREVOT BOLAC, le 22 octobre 2021.
- Taõ VERNIER, le 4 décembre 2021.

Décès :

- Yves QUERRE, le 22 novembre 2021.
- Marie CAZABON veuve FONADE, le 1er février 2022.



- Journée de solidarité à 3M en faveur de l'Association « Femmes de papier »

Lundi 21 septembre 2021, 30 collaborateurs du site 3M de Mazères ont participé, pour la première année, à la Journée Solidaire organisée par la Fondation 3M en France avec la collaboration de l'association Unis-Cités, acteur du service civique. Cette journée 100% dédiée à la solidarité et prise sur le temps de travail, a permis aux volontaires de s'impliquer concrètement dans des actions citoyennes répondant aux besoins d'associations à finalité sociale et environnementale, œuvrant dans les domaines de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion ainsi que la sauvegarde de l'environnement.

Plusieurs collaborateurs 3M, ont ainsi pu apporter leur soutien à une action de solidarité locale en faveur de femmes en situation de vulnérabilité représentée par l'association "Femmes de Papier" au travers de la confection de 60 kits d'hygiène grâce à une forte affluence de dons faits par les collaborateurs du site de 3M Purification Mazères / Cassagne. Une activité solidaire qui a permis de mobiliser et sensibiliser les collaborateurs bénévoles de 3M aux problématiques de précarité, d'égalité et de solidarité.

« Cette journée a été vécue très positivement par les volontaires 3M. Le travail en équipe, la volonté d'aider et la bonne humeur générale ont largement contribué à faire de cette journée solidaire un beau moment de solidarité collective qui s'inscrit parfaitement dans notre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) », se réjouit Pierre MOCQUEREAU, Directeur du site de Mazères.

L'association Femmes de Papier, créée en 2005 par un groupe de femmes du Comminges, s'est donnée comme objectif premier la lutte contre l'isolement des femmes en milieu rural, en leur proposant des ateliers ou temps collectifs et la lutte contre les violences conjugales en accompagnant individuellement des femmes qui en sont victimes. L'association mène aussi un travail de prévention et de sensibilisation des partenaires et du grand public sur les violences faites aux femmes et sur le combat à mener pour l'égalité Femmes/Hommes. Femmes de Papier 31.



- Commémoration du 11 novembre



La cérémonie nous a réunis ce 11 novembre 2021, jour du souvenir autour du monument aux morts de notre village accompagnés des enfants, investis dans leur mission, qui ont procédé au traditionnel dépôt de gerbe.

Monsieur le Maire a prononcé son discours (ci-dessous) puis a lu le message de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées.

" Bonjour à tout le monde, merci pour votre présence en ce jour mémoriel.

Au début des années 1920, le 11 novembre était commémoré le dimanche suivant. C'est en 1922 que le 11 novembre est devenu férié. Aujourd'hui, quand je regarde autour de moi, je constate que cette journée de commémoration et mémorielle devient une journée commerciale. J'ai des doutes que l'on puisse y puiser des enseignements pour le futur.

Le 11 novembre d'abord et avant tout est la commémoration de l'armistice de la grande guerre et depuis 2012 est devenu le jour de commémoration de tous les morts pour la France.

Il y a bien nos soldats morts en opération extérieure mais il y a aussi les citoyens qui meurent suite à l'assaut de terroristes qui remettent en cause les valeurs défendues par les poilus.

Nous sommes abreuvés d'informations flashs et segmentées, d'analyses de spécialistes, de faits avérés et circonstanciés, de commentaires bienveillants et rassurants, de discours alarmants et clivants, d'idées racoleuses et simplistes, de projections anxiogènes ou idéalistes.

Tout cela alimente l'amertume, le ressentiment, la défiance, la réaction aux injustices et non aux inégalités.

Attention de ne pas nous centrer sur nous-mêmes et d'oublier la collectivité qui nous a amenée jusqu'ici.

C'est la nation et toutes ses composantes qui ont gagné la grande guerre et non un homme aussi brillant soit-il. "

- Repas des Aînés

Le traditionnel repas des Aînés a tout de même pu avoir lieu ce **dimanche 5 décembre 2021**, dans le respect des règles sanitaires en vigueur (espacement des convives, pas de personne en face, seul le regroupement par famille était autorisé).

En lien avec la situation sanitaire du moment, ce repas partagé a compté 40 convives qui ont pu déguster de bons mets accompagnés d'une animation musicale au cours de laquelle les serviettes ont tourné 🎵 🎵 🎵

Retour en image sur cette journée :



- Distribution d'un présent aux Aînés

Cette année, en raison du contexte sanitaire encore particulier, nous avons choisi de distribuer aux Aînés qui n'ont pas participé au repas un « colis gourmand » confectionné par le GAEC des BESSOUS.

Celui-ci était composé de bons produits locaux : fromage de la ferme des Bessous, pâtes de fruit et une petite bouteille de vin.

« C'est le geste qui est apprécié bien avant de connaître le contenu du cadeau ».

Nous avons été félicités pour nos initiatives en faveur des Aînés, que ce soit oralement lors de nos rencontres, par des cartes de vœux reçues à la Mairie ou des messages reçus sur notre page facebook, dont voici quelques extraits :



« Nous vous souhaitons à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, nous vous remercions de votre colis, Mille mercis à vous tous.»

« C'est toujours l'attention que nous donnons aux personnes qui est importante ».

Sachez que les Conseillers Municipaux venus à votre rencontre ont, tout comme vous, apprécié ce moment d'échange et de partage, et vous réadressent tous leurs Meilleurs Vœux à l'occasion de la nouvelle année.

« Je tiens à remercier le conseil municipal pour le geste bien sympathique de fin d'année... un cadeau fort agréable... je vous remercie beaucoup. Bonne et Heureuse année 2022 à tous. »



- Boîtes de Noël solidaires, 2^{ème} édition



Pour la deuxième année consécutive, la Mairie de Cassagne s'est portée volontaire pour faire partie des points de collecte en faveur de cette opération solidaire.

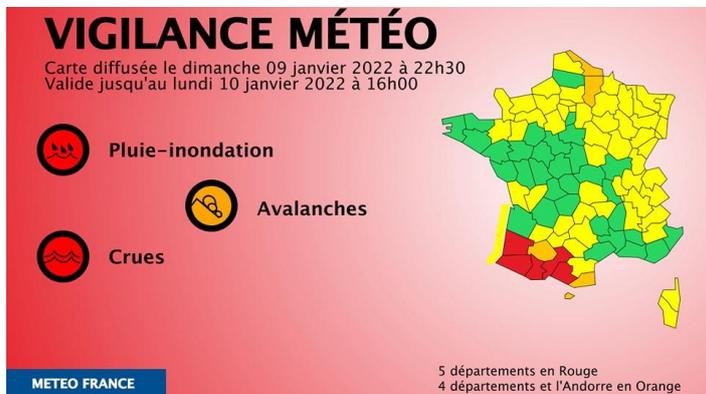
Et même si cette année les dons ont été moins nombreux que l'an passé, nous tenons ici à remercier les généreux participants qui par leur geste, quel qu'il soit, auront apporté de la lumière à ceux qui ont reçu leur présent.

Petit rappel sur la boîte de Noël Comminges, l'idée est simple !
Dans une boîte (à chaussures), il faut réunir un truc bon (tablette de chocolat, bonbons...), un truc chaud (gants, bonnet, écharpe, chaussettes...), un produit de beauté (un savon, un parfum...), un loisir (livre, jeu, jouets, cahier, stylo, Sudoku® ...) et un mot gentil ou un dessin. Indiquer si c'est pour un homme, une femme, une fille ou un garçon (pour la partie jeune 3 catégories: -3 ans, -10 ans, -15 ans). Ces boîtes, emballées pour Noël, seront ensuite distribuées aux plus démunis via les associations partenaires : Resto du cœur, Secours populaire, Femmes de papier,...

Cette initiative portée par le Don du Sang de Salies et l'APEAI- Jeunesse Promeneur du Net

- **Crue des cours d'eau le lundi 10 janvier 2022**

Ce lundi 10 janvier 2022, alors que Météo France avait placé notre département en vigilance rouge « pluie - inondation » / « crues », nous n'avons pu que constater la crue du Lens et un Salat déchainé, entraînant des aménagements sur la chaussée (routes coupées / déviations) et une surveillance accrue notamment à Bouque de Lens, en qui concerne notre territoire



Vers la Ferme des Bessous

Information Mairie

- Démarchage au sujet de la fibre

Nous avons été informés que certains d'entres vous étaient démarchés au sujet, notamment, de la fibre en vue d'une éventuelle souscription d'un contrat auprès d'opérateur téléphonique.

Aussi, nous tenons à attirer votre attention à ce sujet et à vous apporter un complément d'information :

- Les opérateurs sont indépendants, ils ne sont en aucun cas en lien avec la Mairie. Aussi, il n'est pas utile de joindre le Secrétariat de Mairie à ce sujet.,
- Soyez vigilants quant au démarchage physique mais aussi téléphonique : ne souscrivez que si vous êtes sûrs de votre interlocuteur, ne laissez pas entrer les dits démarcheurs chez vous, ne versez pas d'argent ou ne donnez pas vos coordonnées bancaires par téléphone.
- Au sujet de la fibre, renseignez-vous en premier lieu auprès de votre opérateur et/ou sur le site : <https://www.fibre31.fr/le-projet-tres-haut-debit/operateurs/>

- Fin des travaux à Bouque de Lens

- Travaux d'étanchéité de la route du Pont (RD26) réalisés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne



- Installation de deux ralentisseurs sur la RD52 et 52H à l'entrée de « Bouque de Lens » afin de sécuriser en coupant la vitesse et éviter ainsi le non-respect de l'arrêt au Stop mais également abaissement de la vitesse dans cette zone désormais limitée à 30 km/h :



« Consultation citoyenne » :

Comment imaginez-vous le cimetière demain, après l'arrêt des produits phytosanitaires ?

(Dès le 1^{er} juillet 2022)

A partir du 1^{er} juillet 2022, conformément à la Loi Labbé et à l'arrêté* s'y rapportant, l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant) sera interdite. Il nous appartient donc dès aujourd'hui d'envisager les paysages de demain et notamment à travers cette consultation citoyenne, nous vous demandons comment vous souhaiteriez que soient traitées les allées du cimetière et les espaces inter-tombes.

Cette première consultation a pour objectif d'envisager un visuel du cimetière, **vu par les administrés**.

Dans un second temps, le Conseil Municipal s'attachera à recenser les idées de tous et à apporter une analyse plus fine, notamment en tenant compte du paramètre budgétaire.

Pour l'heure nous souhaiterions savoir comment vous, vous voyez le cimetière de demain. Alors à vos recherches, à vos connaissances, nous attendons vos nombreux retours !

Merci de retourner le questionnaire joint soit au secrétariat de Mairie soit par mail à cassagne.mairie@orange.fr soit via messenger, depuis notre page Facebook « Cassagne notre village ».

* Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

(suite et fin)

- Mise en place système communication « d'alertes » par SMS ou appels vocaux

Nous sommes sur le point de mettre en place le système d'alerte par SMS sur les téléphones mobiles ou appels vocaux sur les postes fixes dans un souci de pouvoir mieux vous informer sans tarder sur des alertes (inondations...) ou informations « urgentes ». Ce dispositif répond également au « Plan Communal de Sauvegarde ». Nous avons à ce jour recueilli environ 190 numéros de mobile et faisons une nouvelle fois appel à vous, retardataires pour nous adresser votre numéro. En ce qui concerne les postes fixes, sont considérés comme éligibles aux appels vocaux, tous ceux que nous avons recensés et qui ne sont pas sur liste rouge.



Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?



Cinquième édition, cinquième nom figurant aux archives et dont l'acte de décès a été retranscrit à l'état civil de Cassagne : **BONZOM Pierre**

Mort pour la France le 19-02-1915
(Clermont-en-Argonne, 55 - Meuse, France)
Né(e) le/en 10-09-1881 à Belbèze, Canton de Salies-du-Salat (31 - Haute-Garonne, France)
33 ans, 5 mois et 9 jours
Carrière : Statut militaire - Terre
Grade soldat de 2e classe
Unité 44^e régiment d'infanterie coloniale (44^e RIC)
Classe 1901
Bureau de recrutement Saint-Gaudens (31)
Matricule au recrutement : 319
Mention Mort pour la France
Lieu de transcription du décès Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **BONZOM**
Prénoms *Pierre*
Grade *2e classe*
Corps *44^e Colonial Infanterie*
N° *01901* au Corps. — Cl. *1901*
Matricule. *319* au Recrutement *St Gaudens*
Mort pour la France le *19 Février 1915*
à *Clermont en Argonne (meuse)*
Genre de mort *bon à l'ennemi*

Né le *10 Septembre 1881* à *Belbèze* chef de *Salies Du Salat* Département *H^e Garonne*
Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon) : } à défaut rue et N°.

Jugement rendu le _____ par le Tribunal de _____
acte au jugement transcrit le *20 Juin 1918* à *Cassagne (H^e Garonne)*
N° du registre d'état civil *19/14*
534-708-1921. [20134.]

Ce que l'on apprend sur lui :

Pierre BONZOM, né à Belbèze le 10 septembre 1881, avait les yeux et les cheveux châtain clair, le visage ovale et il mesurait 1 m 61. Il résidait à Cassagne et était le fils de François BONZOM et de Jeanne Marie DESCOUENS. Il a dans un premier temps été dispensé au titre de l'article 22, pour « soutien de famille » puis a été incorporé le 14 novembre 1902. Réserviste une période, il a été « rappelé à l'activité » par décret de mobilisation générale le 1^{er} août 1914. Il est décédé six mois après, en février 1915, blessé mortellement sur le champ de bataille dans la Meuse.

319

N° 1001 de la Nomenclature générale.

Nom : **BONZOM**
Prénoms : *Pierre*

Matricule au recrutement : 319
Classe de mobilisation : 1901

ÉTAT CIVIL : Belbèze
SÉVÈLEMENT : Classe 1901



Extraits du registre des matricules du bureau de recrutement de Saint-Gaudens, classe 1901. (Source : archives départementales de la Haute-Garonne)

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 39 de la liste Dispensé art 22 soutien de famille - Incorporé au 33^e Rég^t d'Inf^{an} à compter du 14 novembre 1902. Arrivé au corps le 14 novembre 1902. Sollicité de 2^e cl. Envoyé dans la disponibilité le 19 septembre 1905. P^r n° 14 du 20 juillet 1905.
Passé au 24 Rég^t d'Infanterie Coloniale le 15 Avril 1914.
Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914.
Blessé le 19/02/15 (sans communication) mise au corps le 14/02/15.
Décédé le 19/02/15 (sans communication) à Clermont en Argonne - Belbèze en Meuse - Arr^e n° 1. N° 2502 BT du 12 mai 1915.

Si vous venez à constater une information erronée, nous vous remercions de nous le faire savoir.

LA SEMAINE DU GOÛT
DU 11 AU 17 OCTOBRE 2021

32^{ÈME}
ÉDITION

Durant la 32^{ème} édition de la semaine du goût, du 11 au 17 octobre 2021, la classe de CP / CE1 a réalisé des ateliers culinaires dont un animé par Léa (traiteur) le jeudi 14 octobre... Souvenirs en image :



Pizzas
réalisées par
les enfants



- Opération « nettoyons nos villages », le 19 octobre 2021

Cette année encore, les élèves du RPI ont participé à l'opération « **Nettoyons nos villages** » le 19 octobre 2021 sur les différentes communes des Écoles (Cf. photo ci-contre).

Cette journée nature ayant pour thème la réduction des déchets est initiée par l'APEAI qui adresse un « **bravo** » aux enfants et aux équipes éducatives (ALAE, École, Mairie).

- « Journée nature », le 13 décembre 2021

« Lundi 13 décembre, dans le cadre d'une journée nature, nous avons joué les apprentis jardiniers : nous avons désherbé, composté, aéré la terre puis planté des bulbes de tulipes et anémones dans les jardinières de la cour ». (Classe de MS / GS). Preuve en images :





Le plaisir de jouer dans les feuilles !

Photo prise durant la saison d'automne avant le ramassage par Jonathan, notre Agent Communal.

L'attention des enfants est entière lorsqu'ils assistent en spectateurs à l'élagage des platanes du Pré Commun par Stéphane MONNEREAU

le mardi 25 janvier 2022.



- Calendrier de l'Avent et décoration du sapin de Noël

Cette année encore, la municipalité a poursuivi la confection du calendrier de l'avent pour tous les écoliers de l'école de Cassagne. En effet, à partir du 1^{er} décembre, et ce, jusqu'aux vacances de Noël, tous les jours un présent par classe est déposé au pied du sapin (place de la Mairie, lorsqu'il fait beau) ou bien au Secrétariat de Mairie.

A tour de rôle, des enfants accompagnés d'une enseignante ou un d'un personnel encadrant viennent chercher ce cadeau. Il peut s'agir de jeux éducatifs, cartes et décorations de Noël, livres, peintures, feutres...

« La Mairie a renouvelé cette année encore, le calendrier de l'Avent : chaque jour, chaque classe bénéficie d'un cadeau collectif (décorations de Noël, jeu, matériel de création...).

Le vendredi est placé sous le signe de la gourmandise, le cadeau étant un bon goûter de produits locaux (fromage des Bessous, yaourt de Tazaguet, kiwis de Cazères...).

Le déballage est un moment d'excitation, de joie, le goûter est largement apprécié. MERCI. »





« Les élèves sont toujours très contents de recevoir les cadeaux chaque jour. ».



« Ce qui leur plaît le plus ce sont les gouters et le petit matériel de bricolage, pour fabriquer des décorations et des cartes de vœux notamment. »

L'écho des associations

MCS Montagne

Le 16 octobre 2021 en la Salle de la Mairie de Mazères sur Salat s'est tenue l'Assemblée Générale du M.C.S Montagne. A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'Administration de l'association a élu le bureau suivant :

- Président : Yves CAZES
- Vice-Président : Robert CALVAYRAC
- Secrétaire : Anick SANHES
- Secrétaire-Adjoint : Jean-Michel CAZABET
- Trésorier : Christian ARAUZ
- Trésorière-Adjointe : Marie-Christine BAILLON



Le dernier trimestre de l'année civile s'est bien déroulé malgré les conditions sanitaires en vigueur et seules deux sorties ont été annulées en raison de la météo maussade. L'année qui démarre verra le club fêter ses 30 ans d'existence, de nombreuses activités seront proposées aux adhérents et non-adhérents pour marquer cet événement.

Meilleurs voeux 2022



Voici le calendrier du premier trimestre :

- Mercredi 16 février : sortie raquettes
- Dimanche 27 février : sortie raquettes
- Samedi 5 mars : sortie raquettes
- Mercredi 16 mars : sortie raquettes
- Dimanche 27 mars : sortie raquettes

Le MCS Montagne souhaite une bonne et heureuse année à tous les Cassagnards et espère vous rencontrer sur les pentes pyrénéennes et à l'occasion de notre anniversaire.

Meilleurs vœux à tous !

BCM Tennis

Le bel automne du BCM TENNIS

Le BOUSSENS CASSAGNE MAZERES Tennis peut être fier de ses différentes équipes.

En championnat Régional Sénior Plus, l'équipe + 35 ans Messieurs finit première de poule et monte en régional 1A. Félicitations à Marc FAGGIONATO, François BAROUSSE, Ludovic PONSOLLE, Romain CLARENCE et Arnaud SIGNOL.

Quant à l'équipe +55 ans Hommes qui était dans une poule des plus relevées, elle se maintient en Régional 3. Antoine LIVOTI, Michel TAUZY, Michel CESTER, Hervé FAUQUET, Patrick HIRSCHY et Olivier COURTOUX composaient l'équipe.

En Coupe Bonnefont, l'équipe 1 et 3 Hommes remporte la compétition. Félicitations à Romain CLARENCE, Louis GREIL, Benoît RIMBAUD et Léo PINEL pour l'équipe 1, Régis BOUCHET, Jérémy DAMIAN et Maxime CELLIER pour l'équipe 3.

En challenge Juniors, l'équipe 15/16 ans Garçons finit première de poule, Malo VELASQUEZ, Mati LEGRIX, Alexandre REY et Beryl FLAMMIN composaient cette équipe.

Nouveauté pour la saison 2021, la mise en place de cours de Padel enfant à partir de 13 ans et adultes et la mise en place du FitTennis une séance le lundi soir à MAZERES SUR SALAT et une le jeudi soir à BOUSSENS. Le fit tennis est un programme d'entraînement complet et ludique qui combine les mouvements du tennis avec les meilleurs exercices de fitness. Il permet à la fois de prendre soin de soi et d'améliorer sa condition physique et son cardio pour mieux se sentir sur le terrain et dans la vie de tous les jours. Ces séances durent 35 minutes et sont accessibles à toutes et à tous (jeunes et adultes, dames et hommes de tous âges) même pour celles et ceux n'ayant jamais pratiqué le tennis.

Retrouvez l'actualité du club sur la page Facebook « Boussens Cassagne Mazères Tennis », Instagram « bcmtennis0394 » et twitter « BCM TENNIS » ainsi que sur le site internet <http://www.club.fft.fr/bcm-tennis>.



**BOUSSENS CASSAGNE
MAZERES TENNIS**

FitennisTM

Venez essayer cette nouvelle activité qui associe le meilleur du Fitness avec la pratique du tennis.

Ouverture d'un nouveau créneau à Mazères-sur-Salat

Salle du 1^{er} Mai, 1 La Carretera Mazères-sur-Salat

Tout les lundis à 19h15



Séances en musique

Durée : 35 minutes



Renseignements et inscriptions

Jean Marie : 06.04.48.54.62

Ludovic : 06.78.94.56.07

Quelques dates importantes de la saison si la situation nous le permet : le **loto du BCM** le **6 mars 2022**, le **tournoi Adulte** aura lieu du **23 avril au 7 mai 2022** avec **TMC Dames** le **30 avril et 1er mai**, le **tournoi Jeunes Magic Circuit** du **20 au 27 août 2022** avec **rassemblements** du **20 au 21 août 2022**, mise en place de **stages** durant les **vacances scolaires** et durant **l'été**.

MCS Gymnastique

Les séances de gym ont repris depuis le 22 septembre et la nette augmentation du nombre d'adhérents est une bien agréable surprise !

Nous enregistrons cette saison 34 licenciés toutes générations confondues avec une ambiance toujours aussi agréable.

Les cours assurés par Mélodie sont comme à son habitude tout aussi dynamiques et tout le monde termine les séances le corps et l'esprit bien vidés...

Souhaitons que cette saison puisse se poursuivre sans souci et reste un moment sympathique à partager dans la bonne humeur.

Si vous voulez nous joindre par mail : gymloisir.mcs@laposte.net

Très belle année 2022 à tous !

MCS Rugby

Malgré cette sacrée pandémie, qui bouleverse beaucoup de choses, certains clubs malheureusement y ont été confrontés. Les séniors du M.C.S. poursuivent sereinement leur bonhomme de chemin et terminent la phase "aller" de leurs championnats dans de bonnes conditions.

La formation B au terme d'un excellent parcours, n'a enregistré que des victoires, elle termine de ce fait, leader incontesté de la poule, elle fera tout à n'en pas douter pour conserver son invincibilité jusqu'à la fin de la phase qualificative.

L'équipe A quant à elle a connu un faux pas à domicile, dans un jour sans. Elle s'est inclinée face aux Baronnie à Bouque de Lens, mais à déjà le dimanche suivant rattrapé le coup aux Coteaux de l'Arrêt.

en ajoutant trois victoires à la maison face à Trie sur Baïse, Pouyastruc et l'U.S.Arize, et trois défaites à l'extérieur à Montréjeau, Vic Fezensac et Cazères, en ramenant chaque fois et c'est important, le bonus défensif, en ayant lors des deux premières sorties la possibilité d'obtenir plus, sans qu'on puisse crier au scandale, nos "garçons" se retrouvent au pied du podium, à une portée de fusil du troisième.

La phase retour aurait dû commencer le 12 décembre avec la venue de Montréjeau. Le terrain de Bouque de Lens ayant été déclaré impraticable, cette rencontre a donc été reportée à une date ultérieure. Elle reprendra donc le 16 janvier avec un déplacement à Trie sur Baïse.

Dans le giron du M.C.S, tous espèrent une phase retour des plus aboutie, avec au bout une qualification pour les phases finales d'Occitanie.

En ce qui concerne les Juniors et Cadets des Portes du Comminges, si les grands connaissent un début de saison satisfaisant, les choses sont plus compliquées pour les plus jeunes. Ce groupe composé d'une majorité de première année, poursuit son apprentissage. Il faut persévérer, les bons résultats ne tarderont pas à venir.

L'école de Rugby forte d'une centaine de gamins est présente sur tous les fronts et se comporte de fort belle manière. Enfin le Baby Rugby qui accueille les enfants à partir de trois ans, sous la férule d'Elodie ZORZI, connaît un bel engouement. Les rendez-vous sont fixés le samedi matin, tous les quinze jours de 10 à 11 heures au Stade de Bouque de Lens où Salle du 1er Mai à Mazères sur Salat en cas de mauvais temps.



Electricité Générale
 AMOUROUX Daniel
 Tél. 05.61.97.46.46
 & 06.01.91.50.98
 Email : court.jus.31@gmail.com

Plomberie
 ANGLADE Bernard
 Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie
 ROUGÉ Alexy
 Tél. 05.62.01.47.52
 & 06.33.81.60.09

Garage automobile
 MARTI Pascal
 Tél. 05.61.97.44.19

Maçonnerie
 SUTRA Rémi
 Tél. 06.62.03.86.47

Rénov Toit 31
 Charpente, couverture, zinguerie et
 maçonnerie générale
 Tél. : 06.15.30.24.68
 Email : renovtoit31@outlook.fr

Ostal Cassinia
 Maison de vacances
 Tél. : 06.10.28.29.46
 Email : info@ostal-cassinia.com

Industrie
 3 M Purification
 Tél. 05.61.97.44.06

**Exploitation Agricole ovine et
 fromagerie**
 LES BESSOUS
 (G.A.E.C.)
Magasin de producteurs
 www.lesbessous.fr
 Tél. 06.25.87.64.19
 Email : sarl@lesbessous.fr

Peinture
 HERNANDEZ Jean-Michel
 Tél. 05.61.97.44.77

Peinture
 MARSOLAN Christophe
 Tél. 06.42.09.70.66

Entretien et création d'espaces verts
 MONNEREAU Stéphane
 Tél. 06.83.59.03.20

Fabrication sacs à main en Tissu
 COFIN TEA
 Tél. 06.78.78.26.87
 Site : www.etsy.com

AXA Epargne et Protection
 NOGIER Larissa
 Tél. 06.47.40.26.02
 Email : larissa.nogier@axa.fr

Réflexologie Plantaire
 LONGUEVILLE Christine
 Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades
 RAJA Vincent
 Tél. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur
 Origin'Bois du sol au toit
 (Charpente-Couverture-Zinguerie)
 Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant
 PIOVAN Cécile
 Mezzo Soprano Chanteuse lyrique
 Tél. 06.62.96.35.59
 Email : piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue
 DUCROS Delphine
 Tél. : 06.24.10.27.74

**Terrassement-Enrochements-petits
 réseaux**
 VERNIER T.P.
 Tél. 06.12.43.16.46

Pradet Services
 Petits travaux de jardinage, travaux
 de petit bricolage...
 PONSOLLE Joël
 Tél. 06.59.05.33.52
 Email : pradet31@gmail.com

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous en informer en transmettant un mail à l'adresse
cassagne.mairie@orange.fr

Les Remerciements du comité de rédaction

2022, nous y voilà avec toujours le même plaisir de vous retrouver !

Même si ce rendez-vous peut vous paraître virtuel, derrière ces feuilles de papier ou derrière un écran, sachez que notre engagement est intact et que notre volonté de rester présents et de vous donner l'envie de nous lire toujours là.

Nous espérons pouvoir avancer sereinement, à vos côtés, vers les beaux jours avec des projets qui fleurissent de graines que nous aurons semées mais aussi en redécouvrant le bruit du tintement des verres lors de cérémonies ou de fêtes au cours desquelles nous pourrions apprécier de nous retrouver.

En attendant, nous vous renouvelons tous nos vœux en ce début d'année et souhaitons partager une citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible. »

